

AV-80-2026-V

Arrêté de voirie portant réglementation de l'occupation du domaine public

Le Maire de la commune de Thizy les Bourgs,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code de la route ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code pénal ;

Vu la demande en date du 03/04/2026 par laquelle la société ENEDIS sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public 12 Impasse Richard à Thizy les Bourg en vue d'une pose de compteur et d'un branchement au réseau,

Considérant la nature de ces travaux,

ARRÊTE

Article 1 : La société ENEDIS est autorisée à entreprendre des travaux 12 Impasse Richard à Thizy les Bourg en vue d'une pose de compteur et d'un branchement au réseau à compter du 13/04/2026 pour une durée de 20 jours.

Article 2 : Dans le cadre de cette occupation, le permissionnaire s'engage à respecter les règles et prescriptions techniques telles qu'annexées au présent arrêté.

Article 3 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation. En cas de dégradation ou de salissure, la commune de Thizy les Bourgs fera procéder aux travaux de remise en état des lieux aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et est révoquée à tout moment en cas de non-respect par le permissionnaire des obligations susvisées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 5 : Madame la directrice générale des services, Monsieur le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Thizy les Bourgs, Monsieur le chef de la police municipale, et tous les agents de la force publique habilités à cet effet sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché.

Fait à Thizy les Bourgs, le 7 avril 2026

Le Maire,

Rémi BERTHOUX

